

Conseiller fédéral Albert Rösti
DETEC, Palais fédéral Nord
3003 Berne

Zurich, le 23 mars 2026

Lettre ouverte : la décision populaire en faveur de médias de service public forts doit se refléter dans la nouvelle concession de la SSR

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 8 mars 2026, le peuple suisse a rejeté l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! – Initiative SSR » par 61,9 % des voix. Cette décision démocratique est un signal clair qui doit être pris au sérieux sur le plan politique. Elle n'exprime pas seulement le refus d'une réduction des moyens financiers, mais également un soutien ferme en faveur de médias de service public forts et diversifiés.

De nombreuses organisations issues des milieux du sport, de la culture, des médias et de la société civile se sont investies dans la campagne de votation. Elles l'ont fait parce que le service public audiovisuel joue un rôle crucial dans notre pays : il garantit l'accès à des informations fiables, à une couverture étendue des événements sportifs, et à une programmation variée dans les domaines de la formation, de la science, de la culture et du divertissement. Autrement dit, un programme généraliste complet, essentiel à la cohésion sociale dans une Suisse multilingue.

Les offres de la SSR permettent à la population de toutes les régions linguistiques de partager les grands moments sportifs, assurent la visibilité des séries tv, des productions cinématographiques, musicales et culturelles suisses, et favorisent la création de contenus qui reflètent notre réalité, nos langues et nos régions dans toute leur diversité. Grâce à la SSR, même des contenus peu rentables sur le plan commercial, comme ceux consacrés à des sports de niche ou à la relève dans certaines disciplines, ou provenant de petites régions périphériques, bénéficient d'une plateforme. En même temps, la SSR s'efforce de garantir l'accès de toute la population à sa programmation, notamment grâce à des services favorisant l'inclusion. Elle s'adresse également aux jeunes, auxquels elle propose en particulier des offres spécifiques sur les réseaux sociaux et d'autres canaux numériques.

Face à cette réalité, vos récentes déclarations, Monsieur le conseiller fédéral, suggérant que la nouvelle concession devrait imposer des restrictions à l'offre de la SSR, notamment dans les domaines du sport, du divertissement et du numérique, sont déconcertantes.

Une telle interprétation du résultat de la votation va à l'encontre du signal sans équivoque envoyé par le corps électoral. Après ce rejet clair de l'initiative, proposer à nouveau des restrictions affectant des parties essentielles de l'offre et de la diffusion revient à remettre en cause une décision démocratique.

Lors de la consultation concernant la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision, une vaste majorité s'était déjà opposée non seulement à la baisse prévue de la redevance médias, mais aussi à des restrictions supplémentaires de l'offre de la SSR. Ces avis n'ont malheureusement guère été entendus avant l'adoption de la révision partielle.

La décision du peuple du 8 mars 2026 exprime un mandat politique clair : la population considère l'audiovisuel de service public, dans son ampleur et sa diffusion actuelles, comme un pilier essentiel de notre univers démocratique et culturel.

Le résultat de cette votation doit donc être rigoureusement pris en compte lors de l'élaboration de la nouvelle concession de la SSR. Limiter sa mission irait à l'encontre de la volonté exprimée par le corps électoral.

La nouvelle concession doit continuer d'assurer les missions essentielles des médias de service public :

- mettre en valeur la diversité culturelle de notre pays et offrir une plateforme solide à la création culturelle (populaire) suisse, aux productions musicales et cinématographiques (séries et films) ;
- offrir une tribune librement accessible pour les grands événements sportifs internationaux ainsi que pour les sports de niche, de masse et des jeunes ;
- garantir des offres de divertissement produites en Suisse et accessible à un large public ;
- maintenir une présence dans l'espace numérique et rendre ses contenus accessibles là où les gens s'informent et échangent aujourd'hui, c'est-à-dire en ligne et sur les réseaux sociaux, de manière à toucher en particulier les jeunes publics ;
- rassembler les personnes de toutes les régions linguistiques et
- garantir à tous les groupes de la population un accès aisé à ces contenus, en particulier grâce à des offres telles que le sous-titrage, l'audiodescription ou l'interprétation en langue des signes.

Des médias de service public forts, diversifiés et ancrés dans toutes les régions linguistiques restent indispensables à la cohésion de notre pays. Dans les domaines du sport, de la culture (populaire) et du divertissement notamment, ils permettent de partager des expériences par-delà les frontières linguistiques et cantonales, renforçant ainsi la cohésion sociale de la Suisse. L'élaboration de la nouvelle concession doit en tenir compte afin de refléter la décision démocratique prise par le peuple.

Cordialement

Silvia Dell'Aquila
Secrétaire centrale
SSM - le syndicat des médias

Mark Balsiger
Initiateur et directeur général
Pour la diversité des médias

Flavia Zanon
Présidente
AROPA - Association romande de la production audiovisuelle

Cornelia Mechler
Secrétaire générale
A*dS Autrices et Auteurs de Suisse

Fabienne Sennhauser et Caroline Gebhard
Coprésidentes
impressum

Simon Berthoud
Codirecteur
Public Eye

Dominik Dusek
Membre de la direction
Radio Stadtfilter - Winterthur

Sophie Reding
Gestionnaire de projet et politique
Coopérative des artistes interprètes SIG

Thomas Wiederkehr
Directeur du secrétariat et responsable des affaires
politiques

Conseil Suisse de la Musique CSM

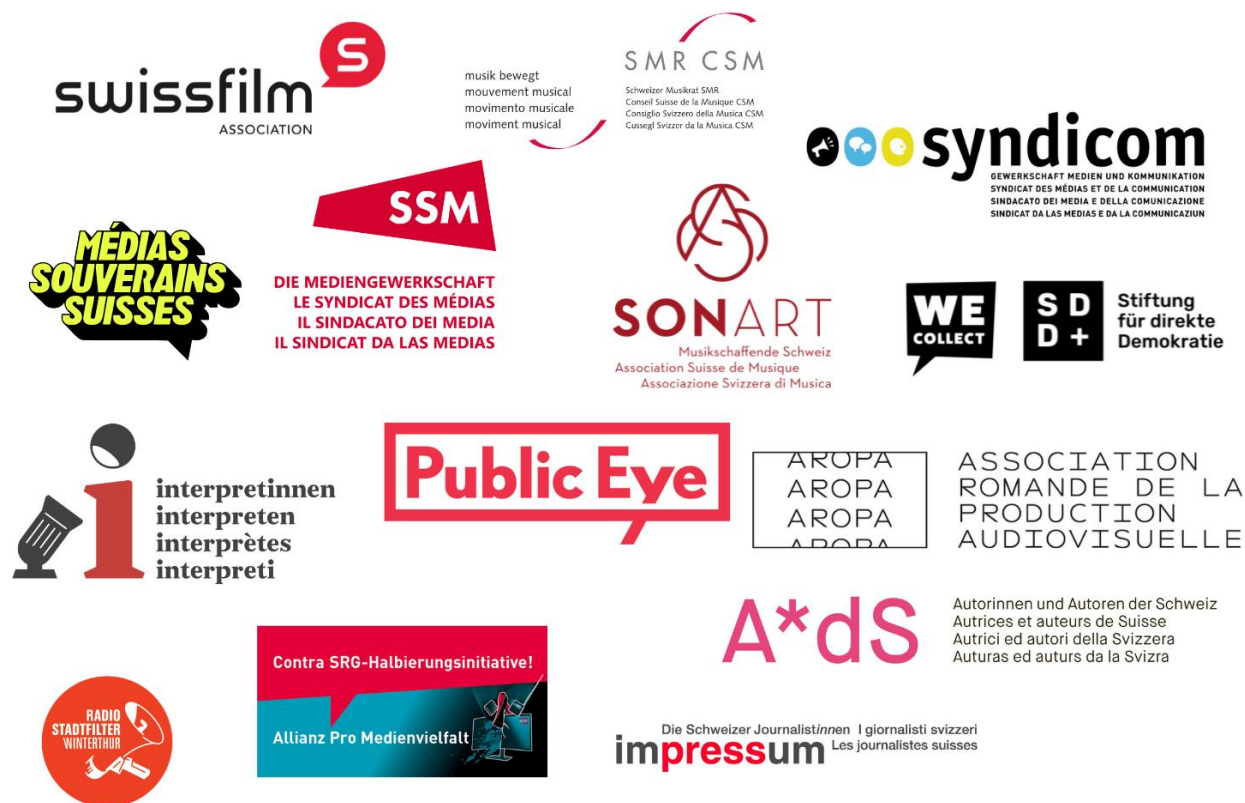
Michael Kaufmann et Cécile Drexel
Président et directrice générale
SONART – Association suisse de musique

Muriel Droz
Directrice générale
SWISSFILM ASSOCIATION

Stephanie Vonarburg
Vice-présidente
Syndicom

Laura Zimmermann
Médias souverains suisses

Daniel Graf
Conseil de fondation
**WeCollect, Fondation pour la démocratie
directe**



Contact :

SSM – le syndicat des médias
Birmensdorferstr. 65, 8004 Zürich
info@ssm-site.ch
044 202 77 51